



CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL
DES PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIES
PUBLIQUES

14 novembre 2019

COMMUNIQUÉ

POUR UNE AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ARTISANAT DANS LES DÉCHÈTERIES PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le mercredi 13 novembre 2019 à la Région Bourgogne-Franche-Comté, a eu lieu la signature de la Charte régionale d'accueil des professionnels en déchèteries publiques.



Les signataires de la Charte, de gauche à droite : M. Pierre GROSSET (Région Bourgogne-Franche-Comté), M. Alfred MORAIS (CAPEB), M. Michel CHAMOUTON (CRMA), Mme Blandine AUBERT (ADEME), M. Didier MICHEL (FFB) et Mme Marie-Claire THOMAS (ASCOMADE).

Les signataires étaient : l'ASCOMADE représentée par sa Présidente Mme Marie-Claire THOMAS, l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté représentée par sa Directrice régionale Mme Blandine AUBERT, la Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par son conseiller délégué à l'habitat, l'efficacité énergétique et à l'économie circulaire M. Pierre GROSSET, la CRMA* représentée par son Président M. Michel CHAMOUTON, la FFB* représentée par son Président de la commission environnement M. Didier MICHEL, et la CAPEB* Bourgogne-Franche-Comté représentée par son Président M. Alfred MORAIS.

Elle est issue d'un travail de terrain mené depuis 2006 par la CMA* en Bourgogne, et depuis 2012 par l'ASCOMADE en Franche-Comté, avec le soutien de l'ADEME, pour améliorer les relations entre professionnels usagers des déchèteries et collectivités.

En effet la plupart des collectivités, bien que n'ayant pas l'obligation de gérer les déchets des entreprises, ouvrent leurs déchèteries à celles qui ont de petites quantités. Mais ces déchèteries, conçues à l'origine pour l'accueil des ménages, rencontrent parfois des difficultés dans celui des professionnels (saturation des équipements, défaut d'identification des professionnels, recouvrement des impayés le cas échéant, etc.)

Les professionnels de l'artisanat et du bâtiment déplorent une réputation altérée par la recrudescence** des dépôts sauvages qui leur est souvent attribuée à tort. L'apport en déchèterie publique constitue une solution locale adaptée pour leurs déchets émis en petite quantité, les déchèteries artisanales étant peu répandues dans la région.

Cette nouvelle charte de coopération, portée à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté, est un partenariat gagnant-gagnant proposant des solutions concrètes pour :

- Garantir aux collectivités le respect de leurs conditions d'accès à leurs déchèteries par les professionnels ;
- Permettre aux professionnels de continuer à bénéficier de ce service public ;
- Favoriser la valorisation des déchets des professionnels.

L'ASCOMADE, animatrice de cette Charte, souhaite poursuivre et amplifier la dynamique enclenchée, en accompagnant les collectivités qui s'y engageront. Un travail d'animation et de sensibilisation sera mené parallèlement par la CRMA* auprès des professionnels.

Plus d'informations sur le site Internet de l'ASCOMADE en cliquant sur ce lien.

Contact : Sira KONÉ
communication@ascomade.org
Tél. : 03 81 83 58 23
ascomade.org



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU

**L'ONF consacre la plus grande part de son budget dédié à l'accueil du public, pour l'enlèvement et le traitement des dépôts sauvages (source : Déchets Infos n°101, article «Ampleur, causes, solutions... Dépôts sauvages, le retour»)

*CMA, CRMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
FFB : Fédération Française du Bâtiment
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Avec le soutien financier de



Avec le soutien technique de

